

Suggestions faites par des survivantes pour améliorer la réaction du système

Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système judiciaire de l'Î.-P.-É. : historique du projet

En 1999, une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale a eu des rencontres individuelles avec 21 survivantes de violence familiale à l'Île-du-Prince-Édouard pour un projet sur la réaction du système judiciaire de l'Île à la violence faite aux femmes. En rencontrant les survivantes individuellement, on espérait obtenir une meilleure compréhension des services qui ont aidé les victimes et des services qui leur ont nuï.

Le rapport préparé à la fin du projet raconte l'histoire de la violence vécue par ces femmes et, plus particulièrement, de leurs démarches pour tenter de se sortir de leur relation de violence. Leurs histoires fournissent de bons indices aux fournisseurs de services sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour aider les femmes à réduire la violence dans leur vie et dans la vie de leurs enfants. Le rapport comprend des sections sur la nature et les répercussions de la violence exercée sur les femmes interviewées et leurs enfants, des profils de victimes et d'agresseurs à l'Î.-P.-É., de l'information sur les obstacles rencontrés par ces femmes quand elles veulent partir et tentent d'obtenir de l'aide et leurs suggestions pour améliorer les services.

Nous croyons que ce sont les récits percutants de ces femmes et les perspectives acquises sur leurs expériences avec le système judiciaire qui font toute la valeur de cette recherche. L'étude fournit des données de base sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système sur une période de 10 ans, soit de 1989 à 1999. Les thèmes suivants ressortent des récits des femmes:

- □ Bien qu'il ait été impossible de tracer un portrait clair de la victime typique à partir des entrevues menées pour cette étude, les femmes ont toutes décrit les agresseurs comme étant dominateurs, manipulateurs et comme refusant d'assumer la responsabilité de leurs actions.
- □ Les femmes ont décrit une gamme variée de comportements violents qui systématiquement réduisaient leur estime de soi et leur confiance personnelle. Lorsqu'elles ont enfin mis fin à la relation, les effets de la violence ont persisté. Les femmes estimaient également que la violence au foyer avait eu des conséquences négatives sur leurs enfants
- □ Malgré les nombreux obstacles à leur départ, les femmes ont indiqué que la peur pour leur propre sécurité et celle de leurs enfants est souvent ce qui les a incitées à partir.
- □ La plupart des femmes étaient d'accord pour dire qu'elles auraient été incapables de quitter si elles n'avaient pas reçu d'aide, et elles ont signalé plusieurs interventions qui leur ont été systématiquement utiles. Elles ont également mentionné des interventions parfois utiles ou systématiquement moins utiles.
- Les femmes qui avaient intenté des poursuites étaient d'accord que les poursuites avaient été très efficaces pour faire cesser la violence.
- □ Beaucoup de femmes estimaient que les ordonnances de non-communication à l'endroit des conjoints violents ne sont pas efficaces parce qu'elles sont rarement appliquées.

Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système judiciaire de l'Î.-P.-É.

Centre Muriel
McQueen Fergusson
pour la
recherche sur la
violence familiale

www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/

Les citations présentées dans le présent document proviennent de femmes de l'Î.-P.-É. qui ont été interviewées en 1999 dans le cadre du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É., un projet mené par une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.

Lors des entrevues, nous avons demandé aux femmes de nous dire ce qu'elles feraient pour améliorer le système de justice afin de le rendre plus efficace pour les femmes qui sont dans des relations de violence ou qui tentent de s'en sortir. Elles nous ont fait part de quelques besoins courants et ont suggéré un certain nombre d'améliorations qui pourraient être apportées au système pour commencer à répondre à ces besoins.

Quelques besoins courants identifiés

- » compréhension et compassion pour les victimes;
- » protection et soutien des victimes;
- » système judiciaire qui ne revictimise pas les victimes;
- » services juridiques interreliés;
- » participation à la prise de décisions au sujet de la sécurité et du résultat;
- » peines qui protègent les victimes et reflètent la gravité du crime;
- » services accessibles;
- » réaction rapide de la police.

« Certaines personnes n'ont aucune idée de la réalité des femmes. Elles vous regardent, assis, et disent : 'Vous pourriez faire ci et vous pourriez faire ça.' Et bien, je pourrais si j'étais vous et si j'avais une vie, mais je ne peux pas quand je suis moi et que je n'ai pas de vie... Commencez par rendre notre système judiciaire plus facilement accessible et accueillant pour l'utilisateur et je veux dire plus facilement accessible! Ils n'ont pas le courage d'écouter, ils n'ont pas le courage d'apprendre, ils n'ont pas le courage de s'asseoir et de parler de ce que c'est que d'être attachée à un fauteuil dans sa propre maison, d'être brûlée et coupée avec de la vitre! »

« Le raisonnement, c'est de faire passer les femmes pour des menteuses et des idiotes. Quand on veut vraiment, on peut faire passer n'importe qui pour un menteur... Alors si vous continuez de porter ces cas devant la cour criminelle, je ne crois pas qu'il y ait d'espoir parce que leur raisonnement, c'est de détruire le témoin. Il faut porter ces cas devant un autre genre de système... une sorte de tribunal de la famille où le but n'est pas seulement d'attaquer la crédibilité du témoin, qui est également la victime. »

Suggestions faites par les survivantes pour améliorer le système

Éducation publique

- » Fournir une éducation au public sur la violence faite aux femmes et la violence familiale en mettant l'accent sur l'éducation des enfants et des jeunes.
- » S'assurer qu'il y a des brochures et de l'information sur la violence faite aux femmes dans les bureaux de médecin, les lieux de travail et d'autres endroits publics.
- » Offrir un enseignement au public sur le fonctionnement du système de justice.
- » Créer une ligne d'information téléphonique gratuite sur la violence familiale et les services offerts.
- » Diffuser des messages d'intérêt public sur la violence faite aux femmes à tous les postes de radio.

« Il est important d'obtenir l'information quand on est jeune. La violence à l'école est affreuse et il y a beaucoup d'adolescents qui brutalisent leur blonde et il faut leur enseigner que ce n'est pas bien et il faut enseigner aux filles à ne pas accepter ça – qu'elles ne sont obligées d'accepter ça... Ma fille a 17 ans et elle ne comprend pas vraiment ce qu'est la violence verbale. Quand leurs petits amis leur disent avec qui elles peuvent ou non se tenir – c'est une forme de violence ça. »

Le système de justice

- ➡ Sensibiliser les juges à la question de la violence faite aux femmes.
- ➡ Appliquer des peines sévères pour le non-respect des engagements à ne pas troubler l'ordre public et les autres types d'ordonnances.
- ➡ S'assurer que les ordonnances n'indiquent pas l'adresse ou les coordonnées de la victime.
- ➡ Interdire la participation du public au déroulement du procès.
- ➡ Offrir des services en français et en anglais et créer des services et du soutien pour les femmes autochtones, y compris les avocats et travailleurs autochtones auprès des tribunaux.
- ➡ Prolonger le délai de grâce des ordonnances de protection d'urgence afin de tenir compte des besoins particuliers des femmes.
- ➡ Créer un programme qui enseigne aux survivantes à agir comme personnes-ressources et défenseurs pour les femmes dans des situations de violence.
- ➡ Accroître le soutien et le counseling offerts aux agresseurs.

« Les [juges] n'ont aucune compréhension de ce que cela implique. On ne peut pas s'asseoir et parler à une mère qui a été victime de violence et faire une évaluation familiale et la juger de la même façon que l'on juge une femme qui n'a jamais connu cette violence... Ce n'est pas parce qu'elle est mère indigne; c'est à cause de ce qu'elle a vécu! Aidez-la, jugez-la pas! »

« La première chose que le système judiciaire devrait changer, ce sont toutes ces déclarations qui disent : 'Si vous négligez de vous conformer, si vous troublez l'ordre public, si vous ne respectez pas votre engagement, etc.'. Et bien, il y en a au moins quatre [qu'il] n'a jamais respectées et rien n'est arrivé, alors c'est quoi le message qui ressort de ça? Il continuait d'enfreindre les ordonnances et rien ne se faisait jamais et même si on l'arrêtait, il n'avait qu'à payer une amende et il pouvait continuer son chemin comme si rien n'était jamais arrivé. Alors, ça vous dit quelque chose ça – il se pense au-dessus de la loi... il n'a jamais accepté la responsabilité de ses actions. »

Services aux victimes

- ➡ Créer un bureau central ou un poste de coordonnateur pour l'information et le soutien aux victimes de violence familiale et à leurs enfants.
- ➡ Créer plus de groupes d'entraide pour les femmes victimes de violence et leurs enfants.
- ➡ Fournir de l'information aux femmes victimes de violence sur les services et l'aide financière disponibles, le système judiciaire et son fonctionnement, le divorce et des guides sur le divorce sans avocat.
- ➡ Offrir des services de counseling accessibles et abordables pour les victimes, y compris des services de counseling en français et dans une perspective féministe.
- ➡ Provide financial support for women who leave abusive situations, including short-term or emergency financial assistance for victims.

« Je sais qu'il y a beaucoup de choses qui sont offertes, mais quand on est en plein dans la situation, on est tellement confus et c'est difficile de mettre tous les morceaux ensemble. C'est fragmenté... L'idéal pour moi serait d'avoir un bureau central où tout le monde serait formé pour comprendre et réagir efficacement à la violence familiale – un médecin, un psychiatre, un avocat, etc.... Tout le monde saurait vers qui vous acheminer... ils nous dirigeraient vers les experts et ils seraient tous formés – même la police pourrait en faire partie. »

« Il y a des choses qui doivent être changées. Si une mère doit travailler du matin au soir pour que ses enfants aient quelque chose à manger, le counseling est la dernière chose qu'elle pourra jamais se payer... La cour devrait l'accorder...six séances familiales aux frais de la province. Parce que moi, je suis dans une situation où je n'ai pas les moyens et je suis certaine qu'il y a beaucoup d'autres familles qui ont besoin de counseling, mais qui n'ont pas les moyens. »

Services de police

- Engager plus de femmes policières.
- Fournir une meilleure formation aux policiers sur les questions entourant la violence faite aux femmes.
- Offrir des services de police bilingues.

« La police doit être sensibilisée à ce genre de situation. On l'a cru [l'agresseur] parce qu'il a du charme, il était calme et sûr de lui... Les policiers ne comprenaient pas que c'était systématique. Ce n'était pas un incident unique. C'était une série d'incidents! »

Aide juridique et avocats spécialisés en droit familial

- Offrir une aide juridique plus accessible et abordable aux femmes victimes de violence.

« C'était tout à fait injuste... Je me sentais comme si j'étais à nouveau victime. Je pensais qu'une fois arrivée devant la cour, justice serait faite. Je n'arrivais pas à le croire. J'avais des droits... mais je ne pouvais pas les exercer. On a le droit d'avoir des témoins, mais il faut payer. On peut remettre une assignation, mais il faut payer. Il faut payer pour tout. C'est un véritable désavantage... Sans formation ou connaissances juridiques ou sans avocat pour nous représenter, on ne sait pas qu'on a ces droits ni ce qu'on peut demander ... Mon [mari] a de l'argent et des biens. Un criminel peut avoir un avocat et moi je peux pas. »

Autres ressources disponibles

L'équipe de recherche a préparé une série de feuilles d'information pour montrer le lien entre les histoires des femmes de l'Î.-P.-É. qui ont participé à ce projet et les statistiques et les recherches existantes sur la violence faite aux femmes. Ces ressources et le rapport de l'étude sont disponibles dans le site Web du projet à l'adresse <http://www.isn.net/~tha/womanabuseresearch>. Les feuilles d'information et le résumé du rapport de l'étude sont également disponibles en anglais et en français dans le site Web.

L'équipe du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É. fait partie du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale. Ce partenariat entre les milieux communautaire, universitaire et gouvernemental a pour but de mieux comprendre les expériences des survivantes de violence familiale dans le système de justice de l'Î.-P.-É. Il a aussi pour but d'éclairer la modification des politiques afin de s'assurer que le système de justice réagit de façon sécuritaire et appropriée.